

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/05/2025 - 8493 - 2017 B 00363 - 825 134 570 - A.S.G HOLDING

Exercice ouvert le	01/07/2023	et clos le	30/06/2024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
SIRET 8 2 5 1 3 4 5 7 0 0 0 0 1 9			Mél : gfc@gmx.fr	
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
9 RUE DE LA POMPE BP 78533 95800 CERGY				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées		SERVICES ADMINISTRATIFS		Si vous avez changé d'activité, cocher la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2085-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0 Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		4 660		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				
Nom et adresse du conseil:				
Tél:				
Tél:				
OGA/OMGA				
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				
Identité du déclarant:				
Date: 10/06/25				
Lieu: CERGY				
Qualité et nom du signataire: GALLIER David				
Signature:				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				
Examen de conformité fiscale (ECF)				
Prestataire:				



N° 15949 * 06

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		9 RUE DE LA POMPE BP 78533		95800 CERGY			
SIRET		8 2 5 1 3 4 5 7 0 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le			
				30 06 2024			
				Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	2 140	73	2 067
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	12 000		12 000
Prêts		BF	BG	100 000		100 000	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	900		900		
TOTAL (II)		BJ	115 040	BK	73	114 967	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	350 000		350 000
		Autres créances (3)	BZ	CA	239 915		239 915
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	CE		
Disponibilités	CF		CG	6 232		6 232	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	596 147	CK		596 147	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	711 187	1A	73	711 115	
Renvois (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes CP		900	(3) Part à plus d'1 an : CR		
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :	15 000..)	DA	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...		DB		
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	131 536	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	3 961	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	150 997	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)		DV	68	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	380 158	
	Dettes fiscales et sociales		DY	179 892	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
	Compte de régul. Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)			EC	560 118	
Écart de conversion passif *		TOTAL (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	711 115	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
	(2) dont - Écart de réévaluation libre		1D		
	- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	560 118	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Augmentations				
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Consécutives à une réévaluation cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	à une acquisition, créations, apports et virements de poste à poste		
		1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	KN	KO	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations gales, agencements, aménagements des constructions (dont composants M2)	KP	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels (dont composants M3)	KS	KT	KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX	
		Matériel de transport *	KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes	LK	LL	LM		
	TOTAL III	LN	LO	LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T		
	Autres participations	8U	2 140 8V	8W		
	Autres titres immobilisés	1P	12 000 1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	101 100 1U	1V		
	TOTAL IV	LQ	115 240 LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	115 240 ØH	ØJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions				
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
		1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK	ML
	Autres immo. corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ	ØX	ØY	2 140 ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	12 000 2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	200 2F	100 900 2G	
	TOTAL IV	I3	NJ	200 NK	115 040 2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	200 ØL	115 040 ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SASU ASG HOLDING					Néant ☐ *	
Exercice N clos le		3 0 0 6 2 0 2 4						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
	①	②	③	④	⑤	⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires							
2	Fonds commercial							
3	Terrains							
4	Constructions							
5	Installations techniques mat. et out. industriels							
6	Autres immobilisations corporelles							
7	Immobilisations en cours							
8	Participations							
9	Autres titres immobilisés							
10	TOTAUX							
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».								
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL						
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE								
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE								
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE								
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING				Néant ☐ *		
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements de l'exercice	des au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	de Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL	EM	EN		
Fonds commercial		RE		RF	RI	RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	PG	PH		
TOTAL I		RK		RM	RN	RO		
Terrains		PI		PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS	PT	PU		
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	QB	QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	QF	QG		
	Matériel de transport	QH		QI	QJ	QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	QN	QO		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	QS	QT		
TOTAL II		QU		QV	QW	QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP	ØQ	ØR		
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS		REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4			Colonne 5	Colonne 6
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW – NY)		NZ
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations				SP	SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *					
NATURE DES PROVISIONS		Montant	au début	de AUGMENTATIONS :	DIMINUTIONS :	Reprises	Montant à la fin de l'exercice		
		l'exercice		Dotations de l'exercice	de l'exercice				
		1	2	3	4				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT	TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y			
TOTAL II		5Z		TV		TW	TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	6D	
		- corporelles	6E		6F		6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5	
		- titres de participations	9U	73	9V		9W	9X	73
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B	73	TY		TZ	UA	73
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	73	UB		UC	UD	73	
Dont dotations et reprises:		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *								
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN				
				1		2		3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM		UN						
	Prêts (1) (2)		UP	100 000 UR		100 000 US						
	Autres immobilisations financières		UT	900 UV		900 UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	350 000		350 000						
	Créance représentative de titres (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	90 934		90 934						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	328		328						
	Divers		VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	148 654		148 654							
Charges constatées d'avance		VS										
TOTAUX		VT	690 815 VU		690 815 VV							
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
				1		2		3		4		
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine VG										
		à plus d'1 an à l'origine VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	380 158		380 158							
Personnel et comptes rattachés		8C	8 454		8 454							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 994		6 994							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	6 727		6 727							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	157 064		157 064							
	Obligations cautionnées	VX										
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	653		653							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI	68		68							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K										
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	560 118 VZ		560 118							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	135 000								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐		Exercice N clos le		3 0 0 6 2 4		
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	3 961	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX	XW	
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)							I7	699	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7
	Régime d'imposition particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN				
						WO				
						XR				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3° et 212 du CGI)			SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)			SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
TOTAL I								WR	4 660	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *									WT	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)							WU		
				{ - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			WV			
				{ - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure			WH			
	Plus-values nettes à long terme			{ - imputées sur les déficits antérieurs			WP			
							WW			
							XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	XA		
							ZX			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *									ZY	
Majoration d'amortissement *									XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
					S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	{		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	{		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	XG	
	{		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA	{		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC		
	{		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB	{		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD		
	{		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	{		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	{		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	{					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II						XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)		XI	4 660		XJ	
		{		Déficit (II moins I)						
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		4 660		XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2058A-SD

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

EBP Informatique 2024

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis- K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN	YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne VI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1		Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING				Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	126 437	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(290 750)		- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
			Autres répartitions		ZF			
			Report à nouveau		ZG			
TOTAL I		ØF	(164 314)	(N.B. : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH		
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	207 884	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	14 977	
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	4 650	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage					YV		
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	27 142	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ	254 652	
	- CFE et CVAE					YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	1 052	
	Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD					YX	1 052	
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *					ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP		- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0		ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING				Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
7	8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11	
10							
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés +					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés +					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale +					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée +					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

[illegible]

DGFIP N° 2059-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	ASG HOLDING			Néant ☐ *	
● Entreprises soumises à l'IS ● Entreprises soumises à l'IR Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶					
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %	
❶		❷	❸	❹	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING				Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
- donnant lieu à complément d'IS		4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'IS		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
			Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①		②	③	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SASU		ASG HOLDING		Néant ☐	
Exercice ouvert le		01/07/2023		et clos le		30/06/2024	
				Données en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel *						YP	
- Dont apprentis						YF	
- Dont handicapés						YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale						RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	350 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT	
TOTAL 1						OX	350 000
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	29
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE	
Subventions d'exploitation reçues						OF	
Variation positive des stocks						OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT	
TOTAL 2						OM	29
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats						ON	
Variation négative des stocks						OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances						OR	240 557
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.						OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY	
TOTAL 3						OJ	240 557
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)						OG	109 471
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.						SA	109 471
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono-établissement au sens de la CVAE. cocher la case ci-contre						EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX	350 000
Effectifs au sens de la CVAE *						EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						HX	
Période de référence		GY	/	/	GZ	/	/
Date de cessation		HR	/	/			

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2024

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 (1) Néant ☐ 1

Exercice clos le	3	0	0	6	2	0	2	4	N° SIRET	8	2	5	1	3	4	5	7	0	0	0	1	9															
Dénomination de l'entreprise	ASG HOLDING																																				
Adresse (voie)	9 RUE DE LA POMPE BP 78533																																				
Code postal	9					5					8					0					0					Ville	CERGY										
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE										P1					NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										P3												
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE										P2					NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										P4					100							
I – CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :																																					
Forme juridique					Dénomination																																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention										Nb de parts ou actions																	
Adresse					N°					Voie																											
Code postal										Commune					Pays																						
Forme juridique					Dénomination																																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention										Nb de parts ou actions																	
Adresse					N°					Voie																											
Code postal										Commune					Pays																						
Forme juridique					Dénomination																																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention										Nb de parts ou actions																	
Adresse					N°					Voie																											
Code postal										Commune					Pays																						
Forme juridique					Dénomination																																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention										Nb de parts ou actions																	
Adresse					N°					Voie																											
Code postal										Commune					Pays																						
II – CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :																																					
Titre (2)		M		Nom patronymique										GRELLIER										Prénom(s)		DAVID											
Nom marital																				% de détention					100.00					Nb de parts ou actions			100				
Naissance		Date		30/07/1973					N° Département		36300					Commune					LE BLANC					Pays		FR									
Adresse					N°					2					Voie					Impasse des Haies																	
Code postal					78980					Commune					LONGNES													Pays		FR							
Titre (2)				Nom patronymique																				Prénom(s)													
Nom marital																				% de détention										Nb de parts ou actions							
Naissance		Date							N° Département							Commune										Pays											
Adresse					N°										Voie																						
Code postal										Commune																		Pays									

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur. « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2024

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)

1

Néant ☐

Exercice clos le	3 0 0 6 2 0 2 4	N° SIRET	8 2 5 1 3 4 5 7 0 0 0 0 1 9
Dénomination de l'entreprise	ASG HOLDING		
Adresse (voie)	9 RUE DE LA POMPE BP 78533		
Code postal	9 5 8 0 0	Ville	CERGY
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	825134570
Désignation du déclarant	ASG HOLDING 9 RUE DE LA POMPE BP 78533 95800 CERGY
Code activité NAF	8211Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil

- ☒ Pas de conseil
☐ Comptable
☐ Cabinet Conseil
☐ Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/07/2023
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/06/2024
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	30/06/2023
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

SAS ASG HOLDING
Société par action simplifiée au Capital variable de 15 000 €
Siège social : 9, rue de la Pompe
BP 78533
95892 – CERGY-PONTOISE
SIRET : 825 134 570 00019

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 30/06/2024
--

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Parts sociales composant		
le capital social au début	100	150 €
de l'exercice		
2- Parts sociales émises		
pendant l'exercice		
3- Parts sociales remboursées		
Pendant l'exercice		
4- Parts sociales composant le		
Capital social en fin d'exercice	100	150 €



SAS ASG HOLDING
Société par action simplifiée au Capital variable de 15 000 €
Siège social : 9, rue de la Pompe
BP 78533
95892 – CERGY-PONTOISE
SIRET : 825 134 570 00019

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU 19 SEPTEMBRE 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix neuf septembre à 9 heures, les actionnaires de la société par actions simplifiée, au capital variable de 15 000 €, dont le siège social est sis 9, rue de la Pompe - CERGY-PONTOISE (95892), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du val d'Oise sous le numéro 825 134 570, et à l'INSEE sous le numéro d'identité d'établissement SIRET 825 134 570 00019, ont tenu l'assemblée générale faisant l'objet du présent procès-verbal.

Sont présents :

Mr GRELLIER David, actionnaire, propriétaire de 100 actions ;

L'assemblée est présidée par Monsieur GRELLIER David représentant la SASU ASG HOLDING.
Le Président constate que les actionnaires présents représentent ensemble l'intégralité des actions, et que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen de la situation.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Rémunération de la présidence.

Quitus à donner à la présidence.

Affectation du résultat de l'exercice.

Différents échanges de vues interviennent, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'analyse de la situation faite par le président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024, et qui font ressortir un bénéfice de 5 099 € pour un total de bilan de 432 725 € et un chiffre d'affaire de 437 824 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent la rémunération versée au président durant l'exercice écoulé qui s'élève à Zéro euro.

Les actionnaires donnent quitus au président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024, soit un bénéfice comptable de 5 099 € au poste « report à nouveau ».

Ils décident la continuation de la société

Cette résolution est adoptée par les actionnaires.

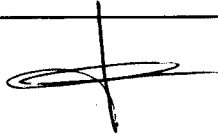
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal visé par les actionnaires et par le président

Mr GRELLIER DAVID

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**FEUILLE DE PRESENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

NOM	PRENOM	SIGNATURE
GRELLIER	David	

SAS ASG HOLDING
Société par action simplifiée au Capital variable de 15 000 €
Siège social : 9, rue de la Pompe
BP 78533
95892 – CERGY-PONTOISE
SIRET : 825 134 570 00019

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Chers actionnaires,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2024, ainsi que les comptes annuels dudit exercice, soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Je vous précise tout d'abord que les états financiers qui vont être présentés ont été établis conformément aux règles de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation usuellement utilisées, et ne comportent à ma connaissance, aucune modification de forme ou de présentation par rapport à ceux établis auparavant.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

L'activité réalisée au cours de l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes de 437 824 €, et par un bénéfice net comptable de 5 099 €.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les perspectives d'activité de notre société devraient s'améliorer pour l'exercice à venir.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice, susceptible d'influencer les comptes dudit exercice.

Activité en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.



Proposition d'affectation du résultat et de distribution

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés, font ressortir un bénéfice net comptable de 5 099 €.

Je vous propose de l'affecter en report à nouveau.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende pendant l'exercice écoulé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que, vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice écoulé.

Le président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal crossbar and a small loop at the bottom.